

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/11/2021030636/justel>

Dossier numéro : 2021-03-11/20

Titre

11 MARS 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 12 décembre 2002 fixant des modalités de refinancement de partenaires opérateurs et coordinateurs de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi (Actiris)

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 22-03-2021 page : 23640

Entrée en vigueur : 01-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 11 de l'arrêté du 12 décembre 2002 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant des modalités de refinancement de partenaires opérateurs et coordinateurs de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi, les termes `cesse d'être en vigueur le 28 février 2006' sont remplacés par les termes `cesse d'être en vigueur le 28 février 2022'.

[Art.](#) 2. Le Ministre compétent en matière d'Emploi est chargé de l'application du présent arrêté.